

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 18h30 à la mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice, sauf, M. Grégory DELAVENNE, excusé, M. Yves RAMOS, excusé, qui donne procuration à M. Jean-Michel SPANAGEL et M. Stéphane VANLOMMEL.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Installations des commissions municipales et extra-municipales :

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

* de former la commission « **Communication** » sous la responsabilité de Mme Isabelle PERRIN

Ses compétences : élaboration du Flash Infos - Gestion du site de la Mairie, du panneau numérique d'informations et d'Illiwap - Organisation de rencontres citoyennes.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Claudine HENRY	Karine HUART
Eden LEICHTENAUER	Denis MOREAU

* de former la commission extra-municipale « **Environnement** » sous la responsabilité de Mme Isabelle PERRIN

Ses compétences : préserver, valoriser et améliorer le cadre de vie, en intégrant les enjeux écologiques dans les décisions municipales.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Léa BREMONT	Claudine HENRY
Karine HUART	Nathalie MORIN-ROUSSEL
Antoine RENAUD	Yves RAMOS
Jérémy RICHY	

* de former la commission « **Infrastructures – Voiries – Patrimoine - Urbanisme** » sous la responsabilité de M. Jean-Michel SPANAGEL

Ses compétences : programmation des travaux concernant la création et l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...) – Numérotation et dénomination des voies.....

Et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Léa BREMONT	Viviane JACQUEMART
Denis MOREAU	Nathalie MORIN-ROUSSEL
Yves RAMOS	Antoine RENAUD
Jérémy RICHY	

* de former la commission « **Finances** » sous la responsabilité de M. Serge HIET

Ses compétences : préparation et élaboration des documents financiers de la Commune et des budgets annexes (budgets uniques, décisions modificatives, comptes financiers uniques) – Gestion de la dette et des emprunts.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Viviane JACQUEMART	Nathalie MORIN-ROUSSEL
Isabelle PERRIN	Antoine RENAUD
Jean-Michel SPANAGEL	

* de former la commission « **Créer du lien** » sous la responsabilité de Mme Karine HUART

Ses compétences : réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour dynamiser la vie locale – Organisation d'événements, d'activités culturelles et sportives – Relation et relais avec les associations locales - Examen des demandes de subventions des associations – Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse (CMEJ) et la petite enfance.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Grégory DELAVENNE	Eden LEICHTENAU
Denis MOREAU	Nathalie MORIN-ROUSSEL
Isabelle PERRIN	Stéphane VANLOMMEL
Claudine HENRY	

* de former la commission « **Action sociale** » sous la responsabilité de Mme Karine HUART

Ses compétences : examiner les demandes d'aides sociales individuelles (aides financières ponctuelles, secours, aides alimentaires, etc...) – Proposer des actions sociales pour les habitants : soutien aux personnes âgées, familles en difficulté ; inclusion, prévention.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Grégory DELAVENNE	Eden LEICHTENAU
Viviane JACQUEMART	Stéphane VANLOMMEL
Isabelle PERRIN	

* de former une commission « **Sports** » sous la responsabilité de Mme Karine HUART

Ses compétences : promouvoir le développement du sport et des activités physiques dans la commune et de veiller à la bonne utilisation du gymnase.

et de nommer comme membres les conseillers suivants :

Grégory DELAVENNE	Eden LEICHTENAU
Viviane JACQUEMART	Stéphane VANLOMMEL
Yves RAMOS	

Et d'ouvrir cette commission à quelques habitants de Val-de-Vesle.

* de former la « **Commission d'Appels d'Offres** » (CAO)

et de nommer comme membres, les conseillers suivants :

Membres titulaires :

M. Jean-Michel SPANAGEL

M. Jérémy RICHY

M. Antoine RENAUD

Mme Viviane JACQUEMART

Membres suppléants :

Mme Léa BREMONT

Mme Karine HUART

Mme Isabelle PERRIN

Mme Nathalie MORIN-ROUSSEL

* de désigner Monsieur Serge HIET, Maire, comme président de la « **Commission Communale des Impôts Directs** » (CCID) et de proposer, en nombre double, les noms des 12 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
-------------------	--	-------------------	--

Personnes domiciliées dans la commune

1	Léa BREMONT, 9 rue Désiré Jacqueminet	1	MOREAU Denis, 16 rue du Nord
2	Viviane JACQUEMART, 19 bis rue Lapie Henrion	2	Grégory DELAVENNE, 1 rue des Visieaux
3	HUART Karine, 14 rue du Nord	3	Jérémy RICHY, 8 rue Simone Veil
4	Eden LEICHTENAU, 2 rue de la Place	4	Claudine HENRY, 2 rue Simone Veil
5	PERRIN Isabelle, 13 rue de l'Ecole	5	Nathalie ROUSSEL MORIN, 3 rue du Nord
6	RENAUD Antoine, 9 rue de l'Ecluse	6	VANLOMMEL Stéphane, 5 chemin des Treilles
7	SPANAGEL Jean-Michel, 11 rue Désiré Jacqueminet	7	RAMOS Yves, 4 rue Alexandre de Bary
8	BELLOUIN Micheline, 3 lotissement des Treilles	8	HUTASSE Thierry, 1 rue Désiré Jacqueminet
9	COLLINET Jean-Claude, 10 rue du Nord	9	SACY Dorothee, 20 rue du Général De Gaulle
10	Michel REGNARD – 3 Rue du Pré	10	AGOSTHINO David, 8 rue du Rossignol

Personnes domiciliées en dehors de la commune

11	PINTAUX Jean-Marie, rue des Monts de Champagne - 51360 PRUNAY	11	Jean-Louis MASSART – 11 allée des Crayères – 51500 TAISSY
12	PHILIPPOT Jean-Paul, rue Henri Vasnier - 51360 PRUNAY	12	HIERNARD André – 39 avenue de Champagne – 51380 VILLERS-MARMERY

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal 2025 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (moins le vote de M. le Maire), et après en avoir délibéré, de voter le budget unique Commune (budget principal) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Compte financier 2025

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes 2025 : 941 623,38 € Report 2024 : 1 697 953,02 € 2 639 576,40 €	Recettes 2025 : 926 677,95 € Emprunt : 750 000 € Report 2024 : 1 410 000 € 3 086 677,95 €
Dépenses 2025 : 655 801,38 € 655 801 €	Emprunt : 24 895,46 € Dépenses 2025 : 3 698 044,20 € 3 722 939,66 €
Excédent de fonctionnement 1 983 775,02 €	Déficit d'investissement - 636 261,71 €

Résultat de clôture 2025

1 347 513,31 €

3. Vote des taux 2026 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les différents taux des taxes foncières et de les fixer comme suit pour l'année 2026 :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,93 %**
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **13,80 %**
- * taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : **12,54 %**

et charge M. le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

4. Vote des Budgets Uniques 2026 (principal et commerce) :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le budget principal unique de la commune ainsi que le budget principal unique pour le commerce qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget principal 2026 avec affectation des résultats 2025

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes 2026 : 897 300 € Report 2025 : 864 013 € 1 761 313 €	Recettes 2026 : 1 119 762 € Épargne brute : 834 313 € Report 2025 : 1 188 700 € 3 142 775 €
Dépenses 2026 : 927 000 € Épargne brute : 834 313 € 1 761 313 €	Emprunt : 28 000 € Déficit 2025 : 636 262 € Investissements possibles : 2 478 513 € 3 142 775 €

Commerce : budget 2026 avec affectation des résultats 2025

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Recettes 2026 : 5 400 € Report 2025 : 6 701 € Amortissements : 8 221 € 20 322 €	Report 2025 : 2 571 € Amortissements : 8 971 € 11 542 €
Dépenses 2026 : 9 400 € Provisions : 1 951 € Amortissements : 8 971 € 20 322 €	Dépenses 2026 : 3 321 € Amortissements : 8 221 € 11 542 €

La séance est levée à 18h45.